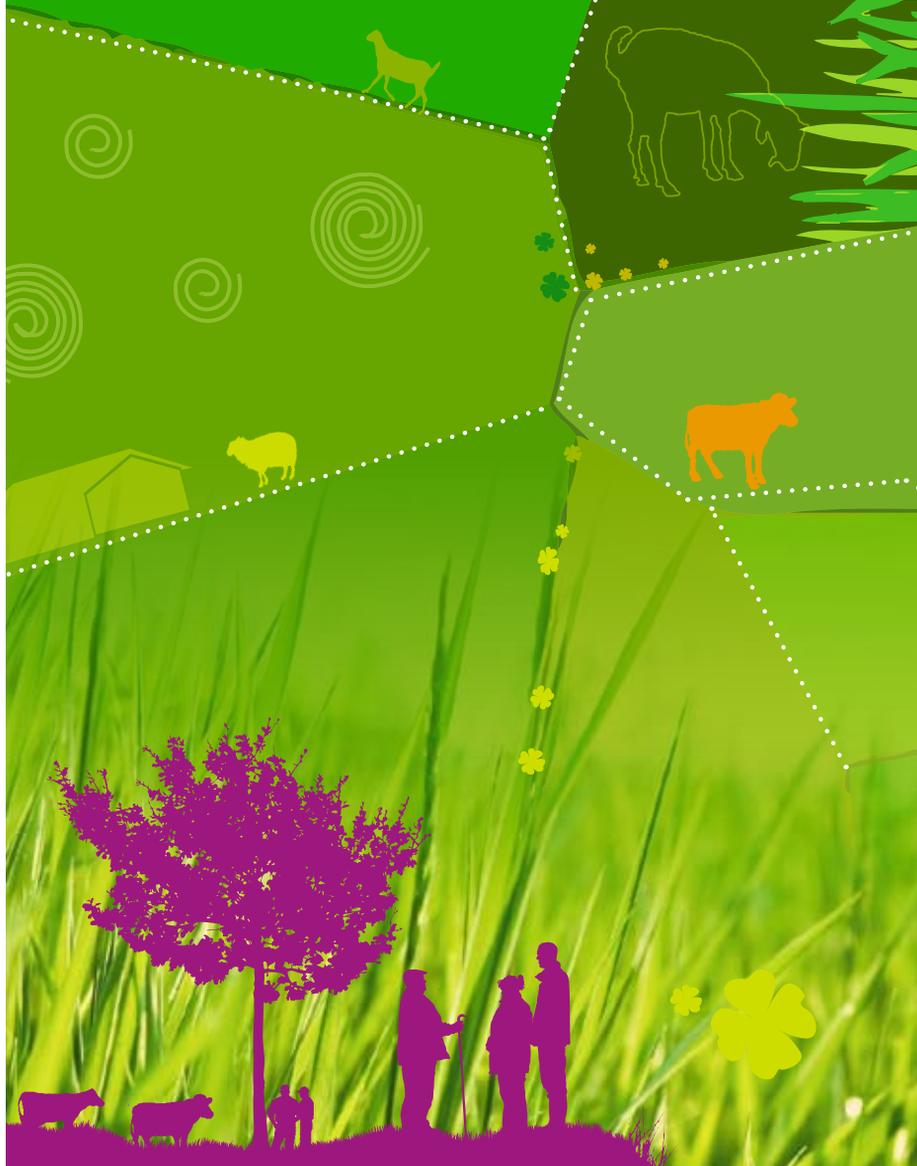


# Plus d'autonomie alimentaire pour votre élevage



**Vous êtes éleveurs ovins, caprins ou bovins ?  
Vous souhaitez améliorer l'autonomie alimentaire de votre exploitation ?**

**La Région Rhône-Alpes peut vous aider, grâce à une nouvelle mesure du Plan régional pour l'agriculture et le développement rural.**

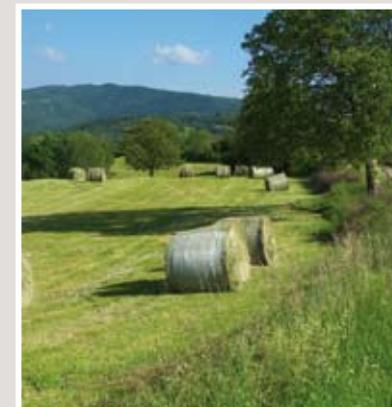
## Les enjeux de l'autonomie alimentaire

Alors que le revenu de l'élevage a baissé de 18 % en 2007, le prix des aliments a lui augmenté de 60 %. Les aléas climatiques (comme les sécheresses) aggravent la situation économique des exploitations peu autonomes en fourrages.

L'autonomie alimentaire mesure le degré d'indépendance d'un élevage pour l'alimentation de son bétail. Elle représente une composante importante de la santé d'une exploitation et de l'équilibre des territoires.

Améliorer l'autonomie alimentaire d'un élevage, c'est :

- améliorer la performance économique des exploitations agricoles en diminuant les coûts de production (achats d'aliments et de concentrés, transport) et les risques économiques liés aux aléas climatiques
- réduire les nuisances environnementales directes et indirectes (consommation d'énergie, pollution de l'eau, utilisation d'intrants, carburant, diversité paysagère...)
- augmenter la qualité des produits et assurer une meilleure traçabilité des aliments
- valoriser le métier d'éleveur et assurer de meilleures conditions de travail.



# Votre parcours

## Diagnostic d'exploitation individuel L'étape clé de votre parcours vers l'autonomie alimentaire

- **Objectif** : identifier les possibilités d'évolution
  - Taux d'intervention : 80 %
  - Montant maximum : 800 €
- **Contact** : structure compétente choisie par l'éleveur

### Préconisations

## 5 aides à la carte

### Aide à l'évolution de l'assolement

**Objectif** : améliorer les prairies, diversifier l'assolement et l'implantation de cultures protéiques  
**Démarche** : individuelle ou collective  
**Taux d'intervention** : 50 %  
**Plafond maximum** : 1300 € HT ou TTC/ an et 3000€ HT ou TTC sur 3 ans  
**Exemple** : achat de semences

### Aide à la traite mobile

**Objectif** : acheter une salle de traite mobile neuve en zone de montagne  
**Démarche** : individuelle  
**Taux d'intervention** : 40 % maximum  
**Plafond maximum** : 16 000 € sur 3 ans

### Aide aux investissements collectifs

**Objectif** : favoriser la fabrication et le stockage d'aliments à la ferme et l'entretien des prairies  
**Démarche** : collective  
**Taux d'intervention** : majoration de 15 % de l'aide aux CUMA  
**Plafond maximum** : 50 000 € HT sur 3 ans  
**Exemples** : matériel d'entretien des prairies, herses, broyeurs, sursemoirs, semoirs directs, équipements de fabrication d'aliments "à la ferme", cellules de stockage "tampon"  
**Contact** : DDAF de votre département

### Aide pour la gestion optimisée des pâturages

**Objectif** : utiliser des prairies, valoriser et entretenir des parcours  
**Démarche** : individuelle  
**Taux d'intervention** : 30 %  
**Plafond maximum** : 5000 € HT  
**Exemple** : achat des matériaux liés à l'implantation de clôtures, acquisition d'abreuvoirs

### Aide à la modernisation des bâtiments d'élevage

**Objectif** : fabriquer, distribuer et stocker les aliments à la ferme mais aussi améliorer la conservation et la qualité des fourrages  
**Démarche** : individuelle  
**Taux d'intervention** : de 20 à 45 %  
**Plafond maximum** : de 4 000 à 50 000 € HT  
**Exemples** : équipements nécessaires au séchage en grange : griffe, rail, caillebotis, ventilateur ; équipements de fabrication et de stockage d'aliments à la ferme (mélangeurs, mélangeuses, aplatisseurs, broyeur), et les dispositifs de distribution afférents  
**Contact** : DDAF de votre département

Renseignements et formulaires de demande sur : [www.agriculture.rhonealpes.fr](http://www.agriculture.rhonealpes.fr)





## L'élevage en rhône-alpes

**43 %** des exploitations agricoles  
pratiquent l'élevage des herbivores  
(bovins, ovins et caprins)

**1 417 300** bovins

**799 500** ovins

**115 900** caprins

**60 %** de la SAU (Surface Agricole  
Utile) sont constitués par des Surfaces  
toujours en Herbe (STH)

Pour découvrir les démarches collectives  
( filières, territoires, Pôle d'Expérimentation et de Progrès),  
suivre l'actualité dans votre secteur et avoir accès au « Guide des aides »,  
rendez-vous sur

[www.agriculture.rhonealpes.fr](http://www.agriculture.rhonealpes.fr)

Ce document vous a été remis par un organisme susceptible  
de réaliser votre diagnostic d'exploitation :



**Rhône-Alpes** Région

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
TÉLÉPHONE : 04 72 59 42 26 - TÉLÉCOPIE : 04 72 59 44 55  
EMAIL : [dadr@rhonealpes.fr](mailto:dadr@rhonealpes.fr)

